

2019

L'ECRIN VERT

2020

Conditions de réservation

Mise à disposition à la semaine d'un chalet 4 ou 6 places

Dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de sa politique d'éducation populaire, l'association Arc-en-Sud loue à l'année un chalet au domaine de L'écrin vert situé à Lincou (commune de Réquista – Aveyron) afin de permettre à ses adhérents de bénéficier de tarifs très avantageux pour leurs vacances.

Tout adhérent de l'association Arc-en-Sud peut donc prétendre à cette offre. Le montant de l'adhésion individuelle est de 10 € pour l'année (du 1^{er} septembre au 31 août) et de 20 € pour une adhésion familiale.

L'offre proposée par Arc-en-Sud est la mise à disposition d'un chalet pour une durée d'une semaine au domaine de *L'écrin vert* situé à Lincou (commune de Réquista – Aveyron) selon les conditions suivantes.

Pour effectuer une demande de réservation, il faut remplir, signer et renvoyer la fiche de réservation à Arc-en-Sud accompagnée du règlement financier. Le montant de la mise à disposition d'un « lodge » dépend de la période et du nombre de places du chalet (4 ou 6 places). Une grille tarifaire récapitule le montant correspondant à chaque « lodge » et à chaque période. Le paiement peut s'effectuer par chèque, espèces et chèques-vacances. Arc-en-Sud propose, aux adhérents qui le souhaitent, un échelonnement du paiement. Pour cela, il suffit simplement de nous faire parvenir avec la fiche de réservation, autant de chèques que de mensualités souhaitées (10 chèques et 10 mois maximum). Chaque chèque, à l'ordre de « ARC-EN-SUD » sera daté du jour de sa rédaction et il sera porté à son dos, par vos soins, la date d'encaissement souhaitée. Bien entendu, ce système de paiement échelonné n'entraîne aucun frais supplémentaire.

Le tarif proposé par l'association Arc-en-Sud pour la mise à disposition d'un chalet ne comprend pas les options supplémentaires qui se règlent directement auprès de L'écrin vert à votre arrivée. La présence d'un animal (chien, chat...) rend obligatoire le forfait ménage facturé directement par L'écrin vert à hauteur de $80 \, \text{€}$). La location de draps est une option qui sera réglée directement sur place à hauteur de $8 \, \text{€}$ /lit pour une semaine. Un kit bébé pourra vous être également proposé pour $15 \, \text{€}$ la semaine. Le kit bébé se compose d'une chaise haute, d'un lit bébé, d'une baignoire et d'un pot.

La réservation ne devient effective qu'après la vérification de disponibilité du chalet et la confirmation par courriel émanant de l'association Arc-en-Sud.

La réservation doit être faite au moins un mois à l'avance pour la basse saison (d'octobre à mai) et avant fin avril pour la haute saison (de juin à septembre).

Les réservations s'effectuent dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. En cas d'indisponibilité du chalet aux dates indiquées sur la fiche de réservation, l'adhérent est informé par courriel ou téléphone et le dossier lui est renvoyé dans son intégralité sans aucun encaissement de chèque.

Ni le domaine *L'écrin vert* ni l'association Arc-en-Sud ne proposent d'assurance annulation ou interruption de séjour. Il appartient donc à chaque bénéficiaire de l'offre, s'il le souhaite, de souscrire à une assurance-annulation. En cas d'annulation de la réservation par L'écrin vert pour des raisons de force majeure, l'association Arc-en-Sud vous informera immédiatement et vous remboursera l'intégralité des sommes versées.

En cas d'annulation de la réservation de votre part, l'intégralité du montant de la réservation sera retenue. Par conséquent, aucun remboursement ne pourra être effectué. Toutefois, les cas particuliers seront étudiés par le bureau de l'association sur demande de l'adhérent.

Pendant votre séjour au domaine de *L'écrin vert*, les conditions générales de location et le règlement intérieur de cet établissement s'appliquent.

En haute saison (de juin à septembre), les arrivées et départs se font le samedi, les arrivées se font de 15 h à 19 h et les départs se font de 8h à 10h. Il est nécessaire que chaque famille prenne rendez-vous à l'accueil au plus tard la veille du départ, pour l'inventaire. En basse saison (d'octobre à mai), les règles d'arrivée et de départ restent en vigueur mais des modifications peuvent s'envisager sur demande préalable.

À votre arrivée au domaine de *L'écrin vert*, un chèque de 300 € vous sera demandé en guise de dépôt de garantie. Il vous sera rendu en fin de séjour après l'état des lieux, déduction faite d'éventuelles dégradations.

Vous devrez également fournir, à votre arrivée, la liste des personnes présentes dans le chalet (nom, prénom et date de naissance).

Vous réglerez aussi dès votre arrivée les différentes options supplémentaires que vous avez choisies (forfait ménage en fin de séjour qui est obligatoire en cas de présence d'un animal, kit bébé, location de draps).

L'équipe d'Arc-en-Sud et celle du domaine de L'écrin vert restent à votre disposition pour répondre à tous vos questionnements et vous souhaitent un excellent séjour.

ESPACE *ARC-EN-SUD*25 boulevard Montricher
13001 Marseille

04.91.06.14.51 / 06.50.60.86.64 arcensud@gmail.com www.arc-en-sud.com